



F A É C U M

NOTE SUR LES LOGICIELS LIBRES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adoptée à la 598^e séance du conseil central

Le 9 décembre 2025

Rédaction :

Sonia Bachelier, coordonnatrice aux affaires universitaires 2025-2026

Révision :

François Allard, conseiller politique

Ann-Valérie Timothée, conseillère aux affaires universitaires

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue des personnes autrices.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
VOLET PROMOTION	7
VOLET FORMATION ET SOUTIEN	11
VOLET INTEGRATION DANS LES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT	12
RAPPEL DE RECOMMANDATION	13
RAPPEL DES AMENDEMENTS	13
RAPPEL DES ABROGATIONS	14
RAPPEL DES POSITIONS	15

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BSD	Berkeley Software Distribution — famille de licences libres issues du système Unix originel
CCO	Conseil central ordinaire de la FAÉCUM
FAÉCUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
GIMP	GNU Image Manipulation Program — éditeur d'images libre présent dans l'installation de base
GNU	GNU's Not Unix projet de système d'exploitation libre lancé par la Free Software Foundation
GPL	GNU General Public License — licence copyleft phare du mouvement du logiciel libre
INF7270	Code du micro-cours « Logiciels libres » (UQAM)
TI	Services des Technologies de l'information de l'Université de Montréal
UQAM	Université du Québec à Montréal
UdeM	Université de Montréal

INTRODUCTION

Depuis 2007, les discussions à l'Université de Montréal sur l'utilisation et la promotion des logiciels libres sont restées ponctuelles et dispersées. Néanmoins, les logiciels libres offrent à la communauté étudiante un accès privilégié à des ressources informatiques à moindre coût.

Les revendications de la FAÉCUM adoptées en 2007 figurent toujours dans le cahier de positions, mais nécessitent une mise à jour puisque l'environnement technologique, réglementaire et pédagogique a considérablement évolué depuis.

Au cours des 18 dernières années, la généralisation des solutions infonuagiques, la montée en puissance des exigences en matière de souveraineté numérique, ainsi que les contraintes budgétaires croissantes imposées aux universités ont réactualisé la pertinence des logiciels libres. Parallèlement, la communauté étudiante exige désormais davantage de transparence, d'homogénéité des formats¹ et d'indépendance vis-à-vis des fournisseurs propriétaires comme Microsoft ou Google.

Au 49^e congrès général annuel de la FAÉCUM, la coordination aux affaires universitaires a été mandaté à moderniser les positions de la FAÉCUM, afin de doter la Fédération d'un cadre d'orientation solide pour 2025-2026 et de guider son travail de représentation auprès des instances, unités et acteurs concernés par le sujet au sein de l'Université de Montréal.

Les axes de travail retenus au sein des positions existantes de la Fédération sont les suivants :

- **Promotion** : accroître la visibilité des logiciels libres et des formats ouverts ;
- **Accessibilité** : simplifier l'accès aux logiciels libres sur l'ensemble des postes et infrastructures institutionnels ;
- **Formation et soutien** : offrir des ressources pédagogiques et un accompagnement technique adaptés aux personnes étudiantes voulant utiliser (ou utilisant) des logiciels libres et des formats ouverts ;
- **Intégration institutionnelle** : inscrire les logiciels libres dans les processus d'acquisition.

Avant d'entrer dans le détail des constats et recommandations, il est utile de clarifier les deux notions clés qui fondent cette réflexion : logiciel libre et format ouvert.

- **Logiciel libre** : programme dont le code source est accessible, modifiable et redistribuable librement, conformément à des licences telles que le GPL ou la licence BSD. Il garantit aux personnes utilisatrices la liberté d'exécuter, d'étudier, de modifier et de partager le programme, tant pour un usage personnel que commercial.

¹ Par homogénéité des formats, on entend que toutes les personnes étudiantes puissent remettre leurs travaux dans un même format, sans devoir passer par des convertisseurs, par exemple en privilégiant l'utilisation du PDF.

- **Format ouvert** : méthode de stockage de données dont les spécifications sont publiquement accessibles, permettant à quiconque de développer des logiciels compatibles. Contrairement aux formats propriétaires, les formats ouverts assurent l'interopérabilité, l'archivabilité et la pérennité de l'accès aux données.

Ces définitions serviront de base aux quatre axes présentés ci-dessus, afin de guider le travail de la Fédération et d'assurer une mise en œuvre effective et cohérente de ses orientations.

VOLET PROMOTION

Malgré leur présence de longue date dans le paysage numérique, les logiciels libres occupent encore une place marginale dans les communications institutionnelles de l'Université de Montréal. Ils demeurent donc largement méconnus et sous-utilisés, tant par les personnes étudiantes que par le corps professoral. Pourtant, ces outils représentent des leviers essentiels d'accessibilité et d'autonomie technologique. Ils s'imposent comme des technologies du quotidien, dont la compréhension et l'usage devraient être encouragés au sein de la communauté universitaire.

Comme expliqué précédemment, plusieurs positions du cahier de position abordaient déjà la question de la promotion des logiciels libres et des formats ouverts. Bien que pertinentes, les positions suivantes ressemblent davantage à des modes d'opérationnalisation de la position 964 qu'à de réelles positions générales. C'est pourquoi la coordination aux affaires universitaires propose de les abroger et de les considérer plutôt comme des projets découlant de la position 964, laquelle serait élargie et rendue plus générale.

Abrogation (position 966)

Que l'Université de Montréal informe la communauté universitaire de la raison pour laquelle les formats ouverts sont utilisés pour la distribution de documents.

Adoptée : [CCO-428^e-8.1-1].

Explication : Cette position serait abrogée pour être transformée sous forme de projet, à travers la création d'ateliers-découvertes visant à expliquer à la communauté étudiante les raisons qui motivent l'usage de formats ouverts pour la distribution de documents.

Abrogation (position 968)

Que l'Université de Montréal informe les étudiants des sites Internet où ils peuvent se procurer des logiciels libres.

Adoptée : [CCO-428^e-8.1-1]

Explication : Bien qu'importante pour les enjeux d'accessibilité, elle sera intégrée à un projet de diffusion d'information sur les lieux où se procurer des logiciels libres.

Abrogation (position 969)

Que l'Université de Montréal incite les étudiants à découvrir GNU/Linux et à l'utiliser, entre autres, en l'installant sur quelques postes de l'Université, en le publicisant auprès des étudiants, et en offrant du soutien technique pour ce système.

Adoptée : [CCO-428^e-8.1-1]

Explication : Centrée exclusivement sur GNU/Linux, cette position deviendra un projet plus ciblé, inscrit dans la démarche plus large de la position 964, soit la promotion générale des logiciels libres.

Amendement (position 964)

Que l'université de Montréal fasse la promotion de l'utilisation de logiciels favorisant les formats ouverts ~~et l'interopérabilité~~ et qu'elle encourage la communauté universitaire ~~les étudiants et les professeurs~~ à les utiliser lors de la réalisation de leurs travaux.

Adoptée : [CCO-428^e-8.1-1].

Afin d'appuyer cet amendement et d'assurer un réel changement, la coordination aux affaires universitaires mènera les actions suivantes² :

- Création d'un répertoire en ligne recensant les logiciels libres disponibles à l'UdeM (au-delà des bibliothèques) ;
- Demander une meilleure diffusion de la liste complète des logiciels accessibles sur les postes et serveurs institutionnels;
- Conception de guides d'usage et installation des logiciels libres simples et accessibles ;
- Organisation d'ateliers-découverte, diffusion de capsules vidéo.

² Les actions proposées peuvent s'étirer sur plusieurs années au besoin. L'objectif est aussi pour la Fédération de commencer le travail de cette note et de laisser la place à de nouvelles initiatives au fil des années aussi.

VOLET ACCESSIBILITE

L'accessibilité aux logiciels libres et aux formats ouverts constitue le deuxième pilier de notre démarche. Même si plusieurs bibliothèques de l'Université de Montréal offrent déjà des logiciels comme LibreOffice, Zotero/BibTeX, Omeka, Koha ou Bibus, cette offre reste hétérogène et peu visible. Or, sans un déploiement systématique sur l'ensemble des postes institutionnels accompagné d'une signalisation claire, de nombreuses personnes étudiantes sont privées d'un premier contact avec ces outils.

L'objectif de cette section est donc de garantir à toute la communauté universitaire un accès immédiat aux logiciels libres et aux formats ouverts, sur chaque poste de travail partagé. Après une analyse détaillée des positions existantes, nous proposons d'abroger les positions 967 et 971 afin de conserver uniquement celles dont la portée demeure actuelle et applicable. La position 973 est ainsi modifiée pour mieux s'arrimer à la réalité des besoins et des pratiques contemporaines.

Rappel de position (965)

Que l'Université de Montréal offre en format ouvert tous les documents qu'elle produit et, dans les cas où des formats propriétaires doivent tout de même être distribués pour des raisons de transition, qu'elle s'assure aussi d'offrir les documents en format ouvert sur un pied d'égalité.

Adoptée : [CCO-428^e-8.1-1].

Amendement – Rendre inclusif (position 974)

Que l'Université de Montréal favorise la distribution des projets informatiques développés à l'interne ou sous-traités sous des licences libres et qu'elle encourage les personnes chercheuses ~~chercheurs~~ et les personnes étudiantes ~~étudiants~~ à faire de même.

Adopté : [CCO-428^e-8.1-1]

Amendement – Rendre inclusif (position 972)

Que l'Université de Montréal instaure un service de soutien technique et de promotion des formats ouverts et des logiciels libres à la disposition des personnes étudiantes ~~étudiants~~, du corps professoral ~~des professeurs~~ et du personnel de l'université.

Adopté : [CCO-428^e-8.1-1].

Abrogation (position 967)

Que l'Université de Montréal installe les logiciels Mozilla Firefox, Mozilla Thunderbird et OpenOffice.org sur tous les postes informatiques afin que tout étudiant ou employé ait la possibilité de les découvrir.

Adoptée : [CCO-428^e-8.1-1]

Explication : Bien qu'utile au moment de son adoption, est aujourd'hui datée (OpenOffice ayant été remplacé par LibreOffice) et trop restrictive dans sa formulation, puisqu'elle cible des logiciels précis sans aborder plus largement les enjeux d'accessibilité et de diffusion des logiciels libres.

Rappel de position (971)

Que l'Université de Montréal mette en place des serveurs voués à l'hébergement de projets libres afin de faciliter leur téléchargement par les étudiants et par les membres de la communauté du libre.

Adoptée : [CCO-428^e-8.1-1]

Explication : Bien qu'elle vise à encourager la mise en place d'infrastructures locales de partage, ne correspond plus aux modes actuels de diffusion des projets libres : la majorité d'entre eux sont aujourd'hui hébergés sur des plateformes collaboratives ouvertes et décentralisées (comme GitLab ou GitHub), rendant inutile la gestion de serveurs internes par l'Université.

Amendement (position 973)

Que l'Université de Montréal diversifie les systèmes d'exploitation installés sur ses postes de travail en incluant 1/3 d'exploitation libres en offrant aussi bien des postes Microsoft Windows que des postes Apple Macintosh et GNU/Linux et assure une installation de base uniformisée de logiciels libres sur tous les postes accessibles au public.

Adoptée : [CCO-428^e-8.1-1]

Explication : La position 973 est donc amendée afin d'intégrer une mention plus large prévoyant l'installation d'une base uniformisée de logiciels libres sur tous les postes informatiques. Celle-ci comprend notamment LibreOffice, Zotero ou d'autres outils favorisant la libre utilisation, la compatibilité inter-systèmes et la réduction des dépendances à des solutions propriétaires.

Afin de mettre en œuvre cet amendement, la coordination aux affaires universitaires se donnent les différents projets suivants :

- Revendiquer l'installation d'un nombre suffisant d'ordinateurs fonctionnant sous un système d'exploitation libre (comme Linux) et dotés d'une base de logiciels libres sur le campus de l'université. ;
- La mise en place d'une signalisation claire sur les postes de travail.

VOLET FORMATION ET SOUTIEN

Bien que certains outils, comme LibreOffice, s'installent facilement à l'aide d'un assistant intuitif accessible aux personnes débutantes, d'autres, tels que les systèmes GNU/Linux, exigent un processus plus complexe. Cette difficulté technique représente un frein réel pour une partie importante de la communauté étudiante, qui ne dispose ni du temps ni des connaissances pour s'y initier. Dans ce contexte, former la communauté universitaire aux logiciels libres et aux formats ouverts devient une condition-clé pour transformer leur disponibilité théorique en adoption réelle et durable.

Trois positions de 2007 portaient sur la sensibilisation ou la pédagogie liées aux logiciels libres dont la 966 et 968 ayant déjà été abrogée dans le volet promotion. Nous conservons la position 970 telle qu'elle est en appliquant, dans la mise en place des projets, quelques notions des positions 966 et 968.

Amendement (position 970)

970. Que l'Université de Montréal offre ~~aux étudiants à la communauté universitaire de la formation une formation continue~~ sur les logiciels libres et les formats ouverts afin de leur faire découvrir qu'ils peuvent facilement migrer vers ces derniers.

Adopté : [CCO-428e-8.1-1].

Explication : Cette position demande que l'Université offre une formation aux personnes étudiantes sur les logiciels libres afin de leur faire découvrir qu'elles peuvent migrer facilement vers ceux-ci. Nous proposons de l'amender puisqu'elle est actuellement trop restreinte dans son public cible (les personnes étudiantes seulement) et dans son approche (simple découverte, sans parcours structuré). En parallèle, aucun dispositif institutionnel structuré ne propose aujourd'hui de formation aux logiciels libres. Pourtant, plusieurs modèles externes — comme le cours INF7270 à l'UQAM ou les modules de Polytechnique — démontrent la faisabilité de telles initiatives.

Afin de mettre en œuvre cet amendement, la coordination aux affaires universitaires veillera à faire les projets suivants afin d'atteindre ses objectifs :

- Formation sur le “Libre & Ouvert” : Capsules vidéo + quiz. Contenus : usages, avantages, étapes de migration, liens sûrs, bonnes pratiques de licence.
- Ateliers pratiques d'une heure : Offerts sur les postes des bibliothèques (LibreOffice, GIMP, Zotero, clinique d'installation Ubuntu).

VOLET INTEGRATION DANS LES POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

Garantir la pérennité, la souveraineté et la maîtrise des coûts liés au numérique passe par l'intégration explicite des logiciels libres dans les procédures d'acquisition et de gouvernance des technologies de l'information de l'Université de Montréal³. L'intégration du libre à ce niveau stratégique permet non seulement de diversifier les solutions, mais aussi d'assurer la résilience et l'indépendance technologique de l'université au complet.

Abrogation (position 938)

Que pour tout investissement en logiciels provenant du compte pour les besoins technologiques des étudiants, les logiciels libres et l'utilisation de formats ouverts soient étudiés comme alternatives aux produits propriétaires.

Adopté : [CCO-426^e-7.1]

Cette position visait à garantir que chaque acquisition de logiciels prenne en compte des options libres avant toute décision finale. Cependant, elle n'est aujourd'hui plus d'actualité. Elle ne prévoit pas d'obligation d'évaluer systématiquement des alternatives libres dans l'ensemble des acquisitions numériques de l'Université. Nous proposons donc l'adoption d'une nouvelle position pour élargir son champ d'application et intégrer des exigences concrètes dans les processus d'acquisition et d'appel d'offres.

Recommandation 1

« Que l'Université de Montréal inclue systématiquement une option de logiciel libre dans les appels d'offres portant sur l'acquisition ou le développement de solutions numériques, et qu'elle documente toute absence de solution libre pertinente. »

Cette mise à jour permet de couvrir tous les projets technologiques, quels que soient leurs modes de financement, et renforce la transparence ainsi que la capacité de l'Université à effectuer des choix éclairés et durables.

- Insérer une clause « option libre » dans les appels d'offres, avec obligation de justification en cas d'absence.
- Assurer une veille comparative des pratiques d'autres universités.

³https://recherche.umontreal.ca/fileadmin/recherche/documents/user_upload_ancien/Bureau_de_la_recherche/Fichiers/D_synthese_processus_acquisition_janv2020.pdf Fiche synthèse du processus d'acquisition (janvier 2020).

RAPPEL DE RECOMMANDATION

Recommandation 1

Que l'Université de Montréal inclue systématiquement une option de logiciel libre dans les appels d'offres portant sur l'acquisition ou le développement de solutions numériques, et qu'elle documente toute absence de solution libre pertinente.

RAPPEL DES AMENDEMENTS

Amendement (position 964)

Que l'université de Montréal fasse la promotion de l'utilisation de logiciels favorisant les formats ouverts ~~et l'interopérabilité~~ et qu'elle encourage la communauté universitaire ~~les étudiants et les professeurs~~ à les utiliser lors de la réalisation de leurs travaux.

Adoptée : [CCO-428e-8.1-1].

Amendement (position 973)

Que l'Université de Montréal diversifie les systèmes d'exploitation installés sur ses postes de travail en incluant un tiers d'exploitation libres ~~en offrant aussi bien des postes Microsoft Windows que des postes Apple Macintosh et GNU/Linux~~ et assure une installation de base uniformisée de logiciels libres sur tous les postes accessibles au public.

Adoptée : [CCO-428e-8.1-1]

Amendement (position 970)

970. Que l'Université de Montréal offre ~~aux étudiants~~ à la communauté universitaire ~~de la formation~~ une formation continue sur les logiciels libres et les formats ouverts afin de leur faire découvrir qu'ils peuvent facilement migrer vers ces derniers.

Adopté : [CCO-428e-8.1-1].

Amendement – Rendre inclusif (position 974)

Que l'Université de Montréal favorise la distribution des projets informatiques développés à l'interne ou sous-traités sous des licences libres et qu'elle encourage les personnes chercheuses ~~chercheurs~~ et les personnes étudiantes ~~étudiants~~ à faire de même.

Adopté : [CCO-428e-8.1-1]

Amendement – Rendre inclusif (position 972)

Que l'Université de Montréal instaure un service de soutien technique et de promotion des formats ouverts et des logiciels libres à la disposition des personnes étudiantes ~~étudiants~~, du corps professoral ~~des professeurs~~ et du personnel de l'université.

Adopté : [CCO-428^e-8.1-1]

RAPPEL DES ABROGATIONS

Abrogation (position 966)

Que l'Université de Montréal informe la communauté universitaire de la raison pour laquelle les formats ouverts sont utilisés pour la distribution de documents.

Adoptée : [CCO-428e-8.1-1].

Abrogation (position 968)

Que l'Université de Montréal informe les personnes étudiantes des sites Internet où elles peuvent se procurer des logiciels libres.

Adoptée : [CCO-428e-8.1-1]

Abrogation (position 969)

Que l'Université de Montréal incite les étudiants à découvrir GNU/Linux et à l'utiliser, entre autres, en l'installant sur quelques postes de l'Université, en le publicisant auprès des étudiants, et en offrant du soutien technique pour ce système.

Adoptée : [CCO-428e-8.1-1]

Abrogation (position 967)

Que l'Université de Montréal installe les logiciels Mozilla Firefox, Mozilla Thunderbird et OpenOffice.org sur tous les postes informatiques afin que tout étudiant ou employé ait la possibilité de les découvrir.

Adoptée : [CCO-428e-8.1-1]

Abrogation (position 938)

Que pour tout investissement en logiciels provenant du compte pour les besoins technologiques des étudiants, les logiciels libres et l'utilisation de formats ouverts soient étudiés comme alternatives aux produits propriétaires.

Adopté : [CCO-426^e-7.1]

RAPPEL DES POSITIONS

Rappel de position (965)

Que l'Université de Montréal offre en format ouvert tous les documents qu'elle produit et, dans les cas où des formats propriétaires doivent tout de même être distribués pour des raisons de transition, qu'elle s'assure aussi d'offrir les documents en format ouvert sur un pied d'égalité.

Adoptée : [CCO-428e-8.1-1].

Rappel de position (971)

Que l'Université de Montréal mette en place des serveurs voués à l'hébergement de projets libres afin de faciliter leur téléchargement par les étudiants et par les membres de la communauté du libre.

Adoptée : [CCO-428e-8.1-1]